



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 116/2025
du Conseil communautaire
Séance du 30 juin 2025**

Date d'envoi de la convocation = 24 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers absents : 33

Nombre de votants : 62

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Yves CAZORLA, Raymond CHAPUY, Loïc CZARNEKI, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Stéphane MARCELLIN, Raymond MASSE, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents/Procurations : Sandrine ANGLEZAN, Charlotte BARRERE, Christian BAUME (procuration à Jennifer OBID), Mohamed BERKANE (procuration à Frédéric BERNE), Philippe BERTHOMIEU (procuration à Jean Christian REY), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Pascale BORDES, Jérôme CARMINATI (procuration à Valère SEGAL), Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Michel AGNEL), Cédric CLEMENTE (procuration à Olivier JOUVE), Maxime COUSTON (procuration à Raymond MASSE), Manon CROUSIER (procuration à Yves CAZORLA), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE, Océane ESCLEYNE (procuration à Michel ONDE), Michèle FOND-THURIAL, Laëtitia GAILLARD, Robert GAUTIER, Sophie GUIGUE (procuration à Nathalie FORGEROU), Véronique HERBE (procuration à Marjorie SABATON), Emmanuel LE PARGNEUX, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX (procuration à Bernard NASS), Stéphane MAURIN (procuration à Sylvie BARRIEU-VIGNAL), Laurent NADAL (procuration à Patrick PALISSE), Elian PETITJEAN (procuration à Guy AUBANEL), Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA (procuration à Stéphane OUSTRIC), Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL (procuration à Monique GRAZIANO-BAYLE), Maria SEUBE (procuration à Bernard DUCROS), Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

OBJET : Convention pour le traitement des effluents de la STEP de Montfaucon vers la STEP de ROQUEMAURE -

Vu la loi NOTRe et le transfert de la compétence eau et assainissement aux EPCI au 1er janvier 2020,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu que le réseau d'assainissement de la commune de Montfaucon se déverse sur la station d'épuration du Grand Avignon située sur la commune de Roquemaure.

Vu la délibération du Grand Avignon en date du 30 avril 2025 et du projet de convention (joint à la présente).

Considérant la nécessité de conventionner avec le Grand Avignon, la société gestionnaire de la station d'épuration du Grand Avignon située sur la commune de Roquemaure pour poser les conditions techniques et financières de la gestion des eaux usées de la commune de Montfaucon.

Considérant que cette convention permet la facturation de la part assainissement pour les années 2025 à 2028

Cette question a été présentée à la commission Eau et Assainissement du 03 juin 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention tripartite pour le traitement des effluents de la station d'épuration de la commune de Montfaucon vers la station d'épuration de l'Agglomération du Grand Avignon sur la commune de Roquemaure,
- **DIT** que les crédits annuels nécessaires au paiement de la prestation du traitement des effluents par la société d'Assainissement du Grand Avignon seront budgétisés chaque année jusqu'en 2028 dans le budget assainissement de l'agglomération du Gard Rhodanien,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le : 30 juin 2025



Jean Christian Rey

Président de l'Agglomération
du Gard rhodanien